



Minute sécurité

Consignations : Les **STOP** avant d'agir

Règle d'Or N° 3



Contexte :

Le 19 avril 2023, 2 agents de maintenance ont été grièvement blessés par un arc électrique lors d'une intervention sur une armoire électrique de 6kV (Pologne). L'un d'eux est décédé le lendemain des suites de ses blessures, le second est dans un état grave.



Toute erreur dans le processus de consignation et de déconsignation expose les intervenants à un risque potentiellement mortel.

L'erreur n'est donc pas acceptable

Marquer des « **STOP** » : un incontournable pour vérifier avant d'agir et être concentré à 100% sur la sécurité

Pour les agents de consignation

- **STOP 1 : Avant de partir consigner**
 - ai-je les éléments précis qui définissent ce que je dois consigner ? (PDA ou Doc C ou Doc D)
 - Est-ce que j'ai les EPI adaptées ? (dont casque à bulle)...
- **STOP 2 : Avant la consignation et la déconsignation**
 - Je me concentre à 100% sur mon activité de consignation
 - Je mets mes EPI
 - Je vérifie que je consigne le bon organe (Identification)
 - Je vérifie (VAT..) et cadenas l'organe manoeuvrable....

Pour les Intervenants

- **STOP : Avant d'intervenir**
 - avons-nous la bonne attestation de sécurité (AS) ?
 - allons nous intervenir sur le bon organe (celui qui est consigné) ?
 - mon cadenas personnel est-il sur la boîte à cadenas ?
 - avons-nous fait les vérifications préalables demandées (VAT VND, VAP...) ?

Respect des étapes « Séparation - Condamnation – Identification – Vérification »

